

Vivre Saint-Lambert

Budget 2025

Les Lambertoises et Lambertois placés au cœur des décisions

p. 6

Destination Saint-Lambert :
une initiative dédiée
à nos commerces locaux
p. 4

L'ABC d'une demande de permis
p. 5

Semaine de relâche
et camps de jour
p. 11

Protéger ses arbres,
c'est essentiel!
p. 12



Dans ce numéro...



Dates importantes

Séances ordinaires du conseil municipal

Lundis **17 février** et **17 mars**, à 19 h 30, au centre multifonctionnel

Fin de l'interdiction de se stationner de nuit dans la rue lors d'opérations de déneigement

Lundi **31 mars**

Prochaines échéances pour les versements de taxes

Lundis **10 février** et **14 avril**

Inscriptions aux activités de loisirs (session du printemps)
À compter du mardi **18 mars**, en ligne :
18 h 30 (activités aquatiques)
19 h 30 (autres activités)

Nous joindre

Si vous avez des questions ou des commentaires sur les activités et les services offerts par la Ville de Saint-Lambert, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Service aux citoyens
600, avenue Oak



Courriel
info.citoyens@saint-lambert.ca



Téléphone
450 672-4444

Le magazine *Vivre Saint-Lambert* est réalisé par la Ville de Saint-Lambert. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers lambertois.

Un dépôt légal est fait à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Pour des questions ou des commentaires, écrivez-nous à communications@saint-lambert.ca.

Photo de couverture:
MOCAphoto

Autres photos:
Jacques Frenette, Robert Laflamme et MOCAphoto

Rédaction:
Division des communications de la Ville de Saint-Lambert

Agence de communication Commères

Révision: Stéphanie Tétreault

Traduction: DeepL

Production graphique: Pilon Design

Impression: Héon & Nadeau

Distribution: Postes Canada



**Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,**

Nous en sommes déjà à la moitié de l'hiver! Je souhaite vous faire part de quelques mises à jour concernant notre belle ville :

Évaluation foncière révisée et taxation

Plusieurs citoyens ont manifesté leur mécontentement devant l'importante augmentation des valeurs foncières de notre ville en vertu du nouveau rôle d'évaluation 2025-2027. Rappelons que c'est la ville-centre de Longueuil qui a juridiction sur l'évaluation foncière dans les cinq villes liées de l'agglomération. Saint-Lambert n'a aucun pouvoir en cette matière, ni d'ailleurs Brossard, Saint-Bruno ou Boucherville.

Si vous avez des questions sur l'évaluation de votre propriété, êtes en désaccord avec celle-ci ou avez décelé une erreur, vous pouvez communiquer avec la Direction de l'évaluation de Longueuil au 450 463-7177. Un représentant de la Direction pourra vous renseigner sur votre dossier. Par la suite, si vous souhaitez contester votre nouvelle évaluation, vous aurez **jusqu'au mercredi 30 avril 2025** pour le faire.

J'aimerais tout de même souligner que, malgré cette hausse de 30 % en moyenne des propriétés de Saint-Lambert, la hausse de taxes pour 2025 pour la maison moyenne dans notre ville (une valeur d'environ 1 M\$) n'est que de 2 %.

Notre quote-part à l'agglomération de Longueuil

Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises : environ la moitié des taxes que vous versez à notre ville chaque année est reversée à Longueuil. Cela représentera 30 M\$ en 2025. Les services obtenus de l'agglomération par Saint-Lambert en contrepartie de ce montant ne valent toutefois pas cette somme, ce qui cause une iniquité. Qui plus est, cette iniquité ne cesse de s'accroître.

Depuis 2007, les maires successifs de notre ville ont tenté, chacun à leur manière, de faire corriger cette injustice fiscale. Au cours des trois dernières années, j'ai tenté moi-même de travailler dans un esprit de collaboration avec Longueuil pour que des changements soient apportés à la formule des quotes-parts au titre des matières résiduelles et aussi des dépenses mixtes. Rien n'y fait. Longueuil ne fait preuve d'aucune ouverture.

Malgré cela, nous ne pouvons baisser les bras. Les cinq villes de l'agglomération ont évolué depuis 18 ans et la nôtre est maintenant unique en son genre : elle est la seule à ne plus avoir d'activités industrielles (une proportion de 0,17 % de notre assiette fiscale seulement!), alors que les quatre autres villes ont d'immenses parcs industriels qui leur rapportent beaucoup d'argent en taxes. Quant aux services de police, notre ville est à des lieues de vivre les graves problèmes de criminalité et d'itinérance que Longueuil connaît. Notre ville est aussi la seule à n'avoir aucune zone agricole ni de milieu humide. Pourtant, notre quote-part à l'agglomération inclut des millions de dollars utilisés pour ces dossiers et enjeux. Rajoutons que notre ville est enclavée et n'a aucun potentiel de développement, tandis que les autres villes ont amplement de territoire à développer.

Il y a là une réelle discrimination et nous devons continuer en 2025 à nous élever contre cette fiscalité insensée.

Déneigement

Les opérations de déneigement sont chaque hiver source d'angoisse et d'insatisfaction de la part de certains citoyens. Je peux vous assurer que nos équipes font tout en leur pouvoir pour déneiger adéquatement nos rues et trottoirs dans les meilleurs délais. Nous avons expressément demandé que soient dorénavant annoncées au préalable, par nos voies de communication électroniques, non seulement les opérations de déneigement touchant la ville dans son ensemble, mais également celles, plus localisées, qui ne touchent que quelques rues à la fois. Merci d'avance d'être à l'affût afin d'éviter des contraventions.

Activités hivernales et achat local

Je vous invite aux Plaisirs d'hiver, une journée d'activités extérieures organisée par notre Direction de la culture et des loisirs. Chaque fois, c'est un joyeux succès! L'évènement aura lieu cette année le **samedi 15 février** au Club de golf Saint-Lambert.

Ensuite, le **samedi 22 février**, le Marché fermier rassemblera ses producteurs au Centre multifonctionnel, de 9 h 30 à 13 h 30.

Je me permets de réitérer l'importance de l'achat local pour la vitalité de notre centre-ville : nos commerçants ont besoin de nous et il faut les encourager!

Au plaisir,

Votre mairesse,
Pascale Mongrain

Des nouvelles de votre ville

ACHAT LOCAL

DESTINATION SAINT-LAMBERT

Une initiative dédiée à nos commerces locaux

Destination Saint-Lambert est une initiative de la Communauté économique de Saint-Lambert (CESL) afin de faire connaître les bonnes adresses de notre belle ville. Elle vise à soutenir nos entreprises locales en leur offrant une visibilité accrue et à encourager une économie de proximité.

Grâce à Destination Saint-Lambert, vous pourrez (re)découvrir les commerces et entreprises de notre centre-ville. Rendez-vous sur le site Internet destination-saint-lambert.com. Vous y trouverez non seulement une liste exhaustive de nos commerces, mais également des parcours découverte qui vous suggéreront différentes adresses à visiter selon vos intérêts.

Suivez également les pages Facebook et Instagram [destination.saintlambert](https://www.facebook.com/destination.saintlambert) pour de bonnes idées de magasinage et de moments inoubliables!

Ensemble, encourageons cette importante initiative et soutenons nos commerces locaux!

PESTICIDES

Un règlement resserré pour les éliminer

Le 1^{er} janvier dernier, un nouveau règlement sur l'utilisation des pesticides est entré en vigueur à Saint-Lambert. Ce nouveau règlement, adopté par le conseil municipal, vient interdire toute forme de pesticides sur notre territoire.

Par ce règlement, la Ville souhaite avoir un meilleur contrôle sur les pesticides utilisés sur son territoire et éviter leur utilisation uniquement à des fins esthétiques.

S'appliquant principalement aux pesticides de synthèse, l'interdiction est maintenant élargie aux biopesticides et aux pesticides à faible impact. Depuis le 1^{er} janvier, ces types de pesticides peuvent être utilisés seulement en cas d'infestation et après l'obtention d'un certificat d'application.

POURQUOI RESTREINDRE AUSSI CES PESTICIDES?

Bien que ces types de pesticides soient moins persistants dans l'environnement, cela ne signifie pas qu'ils sont sans danger ni répercussion sur notre santé et sur l'environnement à long terme.

Par exemple, les produits à base de pyréthrine, un insecticide efficace contre les punaises velues et considéré autrefois comme étant à faible impact, sont hautement toxiques pour les abeilles.

COMMENT AVOIR UNE BELLE PELOUSE SANS UTILISER DE PESTICIDES?

Voici quelques astuces pour avoir un gazon en santé :

- Ne pas tondre son gazon trop court (jamais moins de 3 pouces);
- Pratiquer l'herbicyclage et le feuillcyclage afin d'enrichir le sol ou utiliser du compost;
- Arroser peu souvent, mais plus longtemps afin d'atteindre les racines profondes;
- Aérer le sol au printemps et à l'automne à l'aide d'un appareil prévu à cet effet afin de faciliter la pousse du gazon;
- Planter la bonne plante au bon endroit en optant pour des plantes couvre-sol (pervenche, thym rampant, pachysandre, etc.) ou pour des aménagements de vivaces là où le gazon pousse difficilement;
- Encourager la biodiversité en semant du trèfle blanc, de la fétuque et du ray-grass ou en incorporant du thym afin d'éloigner les vers blancs et les « mauvaises herbes ».

Pour d'autres conseils, visitez le saint-lambert.ca/pelouse.

Vous confiez l'entretien de votre pelouse à un entrepreneur?

Si vous faites affaire avec un entrepreneur, assurez-vous qu'il respecte les règles. Il doit notamment détenir un certificat d'enregistrement de la Ville. La liste des entrepreneurs enregistrés est disponible au saint-lambert.ca/pelouse. De plus, il doit avoir en main un certificat d'application délivré par la Ville pour chaque utilisation de pesticides.

L'ABC d'une demande de permis

Envisagez-vous d'effectuer des travaux de construction ou de rénovation sur votre propriété? Avez-vous comme projet d'installer une piscine ou de construire un cabanon dans votre jardin? Pour entreprendre ces travaux ou d'autres projets similaires, vous avez besoin d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

ÉVITEZ LES PROBLÈMES!

Procurez-vous votre permis ou votre certificat d'autorisation AVANT :

- d'entamer certains travaux sur votre propriété ou votre terrain;
- de retenir les services d'un entrepreneur ou de conclure un contrat;
- de commander ou d'acheter les matériaux ou une installation (pour éviter des pertes financières);
- de réserver une date avec votre fournisseur.

1 Quand faut-il obtenir un permis ou un certificat?

Un permis de construction est nécessaire pour tout projet de construction, d'agrandissement et d'excavation ainsi que pour tous travaux de réparation et de rénovation affectant la façade ou touchant à la structure du bâtiment. Un permis de construction est également obligatoire pour tous les autres types de travaux intérieurs et extérieurs d'une valeur de plus de 10 000 \$. Peu importe leur valeur, les travaux de plomberie, de ventilation (mécanique) et électrique nécessitent en tout temps un permis.

En plus du permis de construction, vous devez obtenir un certificat d'autorisation pour plusieurs travaux d'aménagement extérieur ou touchant à votre propriété. **Consultez notre site Internet avant d'entreprendre vos travaux afin de vérifier si l'obtention d'un permis ou d'un certificat est requise :** saint-lambert.ca/urbanisme.



2 Comment bien préparer sa demande pour réduire les délais de traitement?

Bien se préparer est la clé d'un permis délivré à temps. Pour réduire les délais de traitement, il est important de :

- remplir le formulaire spécifique à votre demande, disponible sur notre site Internet au saint-lambert.ca/urbanisme;
- fournir toutes les informations demandées qui permettront à l'inspecteur de vérifier le respect des normes prescrites pour le projet. La simple omission d'un document exigé ou même l'absence d'une signature oblige la personne qui examine votre demande à multiplier les interrogations et les échanges « ping-pong » avec vous (courriels, messages, retours d'appel);
- fournir une lettre d'autorisation du syndicat ou du propriétaire;
- signer le formulaire pour officialiser la demande;
- poser toutes vos questions au personnel du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection plutôt que de transmettre une demande incomplète.

3 Quels sont les délais de traitement d'une demande?

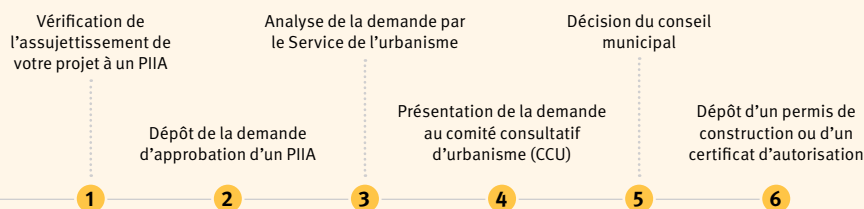
Le délai d'obtention d'un permis ou d'un certificat varie selon la nature du projet, si la demande est complète et selon la période d'achalandage. Il peut varier entre 60 jours pour des demandes courantes et plus 10 semaines pour d'autres demandes (PIIA, dérogation mineure, démolition etc.).

4 Qu'est-ce qu'implique un PIIA?

Préalablement à la demande de permis, un projet de modification de façade avant ou de modification extérieure visible d'une rue est tout d'abord soumis à un processus d'évaluation et d'approbation dans le cadre d'un **plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**. Les PIIA permettent de veiller à ce que les projets ne rompent pas l'équilibre urbain et s'y intègrent harmonieusement, en respect du cadre bâti existant.

Ce type de projet exige des étapes d'obtention de permis de construction supplémentaires dont il faut tenir compte dans la planification de ses travaux et le cheminement de sa demande.

ÉTAPES D'OBTENTION D'UN PIIA



Encore des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection au 450 672-4444 ou à urbanisme@saint-lambert.ca.

BUDGET 2025

Les Lambertoises et Lambertois placés au cœur des décisions

La planification du budget annuel est un exercice complexe qui mobilise les équipes et les élus pendant plusieurs semaines. Loin d'être une simple formalité, elle demande de la rigueur, de l'analyse et des choix parfois ardues. Les prochains paragraphes présentent non seulement les grandes lignes de ce budget, mais également les défis que constitue un tel exercice.

Parmi ceux-ci, notons un nouveau rôle foncier déposé par l'agglomération de Longueuil et présentant une augmentation globale de 30 % ainsi que la hausse de la quote-part de l'agglomération de 6,73 %. La mairesse Pascale Mongrain souligne d'ailleurs que *« la quote-part d'agglomération, laquelle constitue plus de la moitié de notre compte de taxes, exerce sur nous une pression toujours plus grande. Notre défi consiste à maintenir un équilibre entre notre compte de taxes total et le maintien d'une offre de services de qualité à Saint-Lambert. »*

Compenser ces augmentations et limiter le plus possible l'impact sur les citoyens ne s'est donc pas fait sans amorcer une sérieuse réflexion sur les dépenses. Toutefois, tout au long du processus, c'est le citoyen qui est demeuré au cœur des préoccupations, comme poursuit la mairesse : *« Le budget 2025 de notre ville a été élaboré avec comme objectif que le fardeau fiscal des Lambertoises et Lambertois demeure raisonnable, malgré tous les vents contraires. Nous aimons notre ville et voulons en assurer la pérennité, notamment en la maintenant en bonne santé financière. »*

Une hausse de taxes limitée

Le budget 2025 de la Ville de Saint-Lambert s'établit donc à 74 225 170 \$. Il inclut les taxes foncières pour les services de Saint-Lambert, de l'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il présente une hausse du compte de taxes limitée à 2 % pour la maison moyenne.



« Encore une fois, nous avons dû faire preuve de beaucoup de rigueur et de remise en question afin de pouvoir réaliser ce budget et nous en sommes très fiers, dans les circonstances. »

– Pascale Mongrain, mairesse

Des services de qualité

Malgré les difficultés rencontrées, l'exercice budgétaire 2025 permet notamment de maintenir ou de bonifier certaines mesures qui profitent à la qualité de vie des Lambertoises et Lambertois :



Transport en commun : Élargissement à tous les aînés de la gratuité du transport en commun en leur offrant des titres mensuels « Accès 65 Hors Pointe »;



Culture, loisirs et vie communautaire : Majoration du budget pour l'organisation d'événements (Fêtes de Saint-Lambert, fête familiale, soirée néon, Plaisirs d'hiver, etc.);



Loisirs : Ouverture prolongée de la piscine de la Voie maritime grâce au nouveau chauffe-eau;



Environnement : Poursuite des investissements en foresterie pour l'entretien de la canopée urbaine;



Travaux publics : Augmentation du nombre de semaines de travail des cols bleus temporaires pour optimiser les services d'entretien des parcs, des rues, des piscines, de la machinerie, de déneigement, etc.



Plus de détails?

Consultez le budget dans son intégralité au saint-lambert.ca/budget.

Nous poursuivons également le programme de Paiement comptant progressif (PCP) à la hauteur de 4 100 000 \$. Il permet à la Ville de payer au comptant des immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations (PTI) et ainsi de mettre moins de pression sur la dette. Cette année, nous procéderons à la réalisation de certains projets prévus au PTI pour lesquels nous pourrions compter sur des subventions intéressantes, notamment :

- la réfection de l'avenue Hickson et du boulevard de l'Union (28,2 M\$);
- la reconstruction du chalet et de la piscine du parc Alexandra (8,2 M\$);
- la réfection des ateliers municipaux (14 M\$).

Les différents projets planifiés pour l'année en cours peuvent être consultés sur le site web de la Ville : saint-lambert.ca/planification-des-projets.

Un équilibre à préserver

Grâce aux efforts déployés, la Ville peut présenter sa plus faible hausse de taxes depuis l'arrivée en poste du conseil municipal actuel. Toutefois, tout cela n'est pas à tenir pour acquis; la situation financière présente encore des enjeux de taille. L'administration en place doit poursuivre ses efforts, considérer chaque dépense et explorer de nouvelles opportunités afin de consolider les finances de la Ville, en particulier ce qui concerne la quote-part de l'agglomération de Longueuil, sur laquelle la Ville n'a aucun contrôle.

Pour les prochaines années, l'enjeu demeurera de trouver le point d'équilibre entre les besoins exprimés par les citoyens, les services à adapter ainsi que les infrastructures à renouveler et moderniser, tout en limitant les dépenses afin de respecter la capacité de payer des citoyens.

REVENUS	\$	%
Taxe foncière Saint-Lambert	24 273 287	32,7
Taxe foncière Agglomération et CMM	29 389 516	39,6
Paiement comptant progressif	4 100 000	5,5
Droits de mutation	4 750 000	6,4
Culture et loisirs	1 696 180	2,3
Subventions	3 491 340	4,7
Autres sources	6 524 847	8,8
Total	74 225 170	100,0

DÉPENSES	\$	%
Quotes-parts Agglomération et CMM	29 839 516	40,2
Contributions de l'employeur	3 720 770	5,0
Service de la dette	8 007 725	10,8
Paiement comptant progressif	4 100 000	5,5
Culture et loisirs	4 915 309	6,6
Urbanisme	1 332 771	1,8
Travaux publics, génie et environnement	15 436 148	20,8
Conseil municipal	397 892	0,6
Administration	6 475 039	8,7
Total	74 225 170	100,0

Une foule d'activités à ne pas manquer!

Pour le programme complet des activités, les descriptions détaillées et les modalités d'inscription, visitez le saint-lambert.ca/calendrier.



JUSQU'AU 15 MARS

Exposition de Denis Poirier

🕒 Jueis (17 h à 20 h) et samedis (10 h à 13 h)
📍 Centre multifonctionnel

L'exposition de Denis Poirier est composée d'œuvres de grands formats, non figuratives, nourries par le mouvement, les matériaux de l'instant, le non-jugement. Les toiles n'ont pas de titre. Pour l'artiste, la joie du processus de peindre est le moteur du moment et la rencontre avec la naissance de l'œuvre en est le souffle.

MERCREDIS 12 FÉVRIER, 5 MARS ET 2 AVRIL

Club de lecture en français^F

🕒 19 h à 20 h 30 | 📍 Bibliothèque
🔗 Inscription requise

Lors de ce club de lecture animé par Amélie Boivin Handfield, animatrice à la radio et à la télévision, les participants sont invités à partager leur amour de la lecture avec d'autres passionnés.

12 février : *Entre toutes les mères* d'Ashley Audrain

5 mars : *Prendre son souffle* de Geneviève Jannelle

2 avril : *Les vaisseaux du cœur* de Benoîte Groult

JEUDI 13 FÉVRIER¹ ET SAMEDI 15 MARS²

Je lis avec Pitou

🕒 11 h à 12 h² et 18 h 30 à 19 h 30¹
📍 Bibliothèque | 🔗 Inscription requise

Lors de cette séance de zoo-lecture par Margaux Willame de Pattes & Crayons, les enfants de 6 à 12 ans auront la chance d'effectuer des activités ludiques liées à la lecture en compagnie d'un ami poilu.

^F Activité financée par la Fondation des amis de la bibliothèque.

SAMEDI 15 FÉVRIER Plaisirs d'hiver

🕒 11 h à 15 h
📍 Club de golf Saint-Lambert

Venez célébrer avec nous les plaisirs de l'hiver lors de cette journée de festivités en plein air! Hot-dogs (\$), tire d'érable (\$), café et chocolat chaud seront également disponibles. Apportez vos tasses!



MARDIS 18 FÉVRIER ET 18 MARS

Les rendez-vous numériques express

🕒 13 h à 15 h | 📍 Bibliothèque
🔗 Inscription requise

Afin de faciliter votre utilisation des ressources numériques, l'équipe de la bibliothèque offre des rendez-vous de 20 minutes avec un(e) technicien(ne) en documentation pour vous aider avec votre tablette, votre liseuse et bien plus.

^D Activité financée par la Caisse Desjardins Charles-LeMoine.



SAMEDI 22 FÉVRIER,
22 MARS ET 19 AVRIL

Marchés des samedis

🕒 9 h 30 à 13 h 30
📍 Centre multifonctionnel

Venez rencontrer des producteurs régionaux et faire le plein de délicieuses provisions lors de quelques samedis d'hiver.

DIMANCHES 23 FÉVRIER ET 30 MARS

Bouquins et bambins^{FD}

🕒 10 h 15 à 10 h 45 | 📍 Bibliothèque
🔗 Inscription requise

Grâce à des animations, à de folles comptines et à de douces chansons, les tout-petits de 0 à 3 ans découvriront le plaisir des livres avec l'animatrice Martine Moreau de Ptit's cœurs contes.

DIMANCHES 23 FÉVRIER ET 30 MARS

Heure du conte^{FD}

🕒 11 h à 12 h | 📍 Bibliothèque
🔗 Inscription requise

Les enfants de 3 à 5 ans sont invités à découvrir la magie des mots et des livres dans cette heure du conte animée par Martine Moreau de Ptit's cœurs contes.

LUNDIS 24 FÉVRIER, 10 ET 24 MARS
ET 7 AVRIL

Les p'tits lundis

🕒 10 h à 12 h | 📍 Bibliothèque

L'arrivée d'un nouveau-né est souvent synonyme de doutes et de questionnements. Futurs ou nouveaux parents, la bibliothèque pense à vous et vous ouvre ses portes un lundi sur deux, en dehors des heures d'ouverture, pour un moment privilégié d'échange et de discussion.

MERCREDIS 26 FÉVRIER, 12 MARS
ET 9 AVRIL

Réserve ta console de jeux

🕒 17 h à 20 h | 📍 Bibliothèque
🔑 Inscription requise

Réservez en famille ou entre amis l'Espace Ados pour tester les consoles Nintendo Switch et PS4 de la bibliothèque ainsi qu'une sélection de jeux.

JEUDIS 27 FÉVRIER ET 13 MARS

Jeuxdi

🕒 18 h 30 à 20 h 30 | 📍 Bibliothèque

Lors de cette activité de jeux de société libres et animés, venez tester vos stratégies contre nos experts! Découvrez de nouveaux jeux ou apportez les vôtres afin de les faire connaître aux autres passionnés!



LUNDI 3 MARS

Atelier découverte - Impression 3D

🕒 13 h à 14 h et 14 h à 15 h
📍 Bibliothèque | 🔑 Inscription requise

Les jeunes de 10 à 16 ans sont invités à venir explorer l'univers de l'impression 3D et découvrir comment transformer des idées en objets réels. Ils se familiariseront avec les logiciels et les mécanismes de l'impression 3D.

MARDI 4 MARS

Jeu d'évasion Pat' Patrouille^F

🕒 10 h 30 à 12 h 30
📍 Bibliothèque
🔑 Inscription requise

Les enfants de 4 à 6 ans sont invités à venir essayer un jeu d'évasion. Ils devront aider les chiots de la Pat' Patrouille à porter secours aux citoyens de leur vallée. Tout au long du parcours, ils découvriront des indices qui leur permettront de réussir la mission!



MARDI 4 MARS

Jeu d'évasion Mario Bros^F

🕒 14 h à 16 h
📍 Bibliothèque
🔑 Inscription requise

Les enfants de 7 à 12 ans sont invités à venir essayer un jeu d'évasion. Ils devront aider la princesse Peach puisqu'elle a été kidnappée par Bowser. Pour y arriver, ils auront à résoudre plusieurs énigmes afin de combattre le vilain kidnappeur et réussir la mission!



MERCREDI 5 MARS

Tournoi de Super Smash Bros

🕒 13 h à 15 h | 📍 Bibliothèque
🔑 Inscription requise

Les jeunes de 10 ans et plus sont invités à un tournoi de Super Smash Bros. Une compétition remplie d'action, de stratégie et de plaisir. Que le meilleur gagne!

MERCREDI 5 MARS

Ciné-famille

🕒 18 h à 20 h | 📍 Bibliothèque

Installez-vous confortablement et profitez d'un moment cinéma en famille, idéal pour les petits et les grands! Au programme : *Il pleut des hamburgers*.



JEUDI 6 MARS

Peindre avec du cacao

🕒 13 h à 14 h 30 et 15 h à 16 h 30
📍 Bibliothèque | 🔑 Inscription requise

Les jeunes de 6 à 16 ans sont invités à apprendre comment utiliser le cacao en peinture afin de créer une œuvre unique. L'Artiste Gourmande leur fera découvrir l'histoire du cacao et ses origines, en plus de leur faire déguster du chocolat.



JEUDI 6 MARS¹ ET SAMEDI 8 MARS²

Ciné-découverte : Un temps retrouvé

🕒 18 h 30 à 20 h 30¹ et 14 h à 16 h²
📍 Bibliothèque

Installez-vous confortablement et profitez d'un moment cinéma présenté par l'Office national du film. Au programme : *Un temps retrouvé*.

VENDREDIS 7 MARS, 4 ET 11 AVRIL

Les matinées des retraités^F

🕒 9 h 30 | 📍 Bibliothèque
🔑 Inscription requise

Ces matinées sont réservées aux retraités et aux aînés. Accédez à la bibliothèque en dehors des heures d'ouverture et participez à une activité conçue pour vous!

7 mars et 4 avril : Ateliers numériques
11 avril : Projection du film documentaire *P.S. Jérusalem*

VENDREDI 7 MARS

Après-midi jeux de société

🕒 13 h à 15 h | 📍 Bibliothèque

Envie de découvrir de nouveaux jeux de société autant compétitifs que coopératifs? Venez vous amuser à la bibliothèque: une foule de jeux différents vous attend! Un animateur sera sur place afin d'expliquer les règles des jeux.

SAMEDI 8 MARS

Atelier créatif avec Elizabeth Armeni

🕒 10 h 30 à 12 h 30 | 📍 Bibliothèque
🔑 Inscription requise

Afin de souligner la Journée des droits des femmes 2025, la bibliothèque vous invite à un atelier créatif animé par la professeure d'arts Elizabeth Armeni. Sa démarche inclut des techniques mixtes. Venez exprimer vos idées dans une ambiance conviviale!

^F Activité financée par la Fondation des amis de la bibliothèque.

MERCREDIS 12, 19 ET 26 MARS

Cours iPhone débutant pour retraités

🕒 10 h 15 à 12 h 45 ou 13 h 30 à 16 h
 📍 Bibliothèque | 💡 Inscription requise

Vous avez un iPhone et vous souhaitez apprendre à vous en servir? Cette série de cours est pour vous! Il s'agit d'une introduction pour une utilisation efficace des gestes de base et d'un survol des applications utiles. Vous devez vous inscrire pour la série de trois cours et avoir un iPhone.

SAMEDI 15 MARS

Petites pattes

🕒 10 h 15 à 10 h 45 | 📍 Bibliothèque
 💡 Inscription requise

Lors de cette séance de zoo-lecture par Margaux Willame de Pattes & Crayons, les enfants de 3 à 5 ans auront la chance d'explorer l'univers des livres et des lettres lors d'une activité en compagnie d'un ami poilu.



DIMANCHE 23 MARS

La magie de la chimie, tome 2

🕒 15 h | 📍 Centre multifonctionnel
 💡 Billet requis (15 \$)

Yannick Bergeron est de retour avec une toute nouvelle série d'expériences exceptionnelles et phénoménales! Créateur des expériences du magazine scientifique *Les Débrouillards*, Yannick Bergeron n'a pas fini de vous surprendre. Par son approche ludique et ses démonstrations surprenantes, il sème l'intérêt des sciences auprès des jeunes. Apprendre n'aura jamais été aussi amusant!

JEUDI 27 MARS

Conférence - La guerre en Ukraine, trois ans plus tard

🕒 18 h 30 | 📍 Bibliothèque
 💡 Inscription requise

Trois ans après l'escalade des hostilités entre la Russie et l'Ukraine, cette conférence dresse un bilan de la situation en expliquant les origines du conflit, en analysant ses dénouements possibles et en portant un regard critique sur les enjeux liés à cet épisode tragique de l'histoire récente.



SAMEDI 29 MARS

Atelier sucré - Fabrique ta propre cabane à sucre

🕒 13 h à 15 h | 📍 Bibliothèque
 💡 Inscription requise

Les enfants de 6 à 12 ans sont invités à découvrir l'histoire des cabanes à sucre au Québec en créant leur propre maquette. Un atelier sucré et créatif à ne pas manquer!



VENDREDI 4 AVRIL

Louise Latraverse - L'amour crise

🕒 20 h | 📍 Centre multifonctionnel
 💡 Billet requis (25 \$)

Vive, intelligente, drôle et spontanée, Louise Latraverse propose un spectacle inédit, différent, original, sur le ton de la confiance et de l'irrévérence. La voir sur scène, c'est avoir un accès privilégié à une époque de folie et d'effervescence, dévoilée par l'une des artistes les plus flamboyantes, dont la vie fut tout sauf un long fleuve tranquille.

SAMEDI 5 AVRIL

La cabane du village

🕒 11 h à 15 h
 📍 Parc du Village

Venez vous sucrer le bec en dégustant de la tire d'érable (\$), tout en plongeant dans l'ambiance du temps des sucres avec musique et animation sur place! Café et chocolat chaud seront également disponibles. Apportez votre tasse!



DU 20 MARS AU 17 MAI

Exposition de Christine Larouche

🕒 Jeudis (17 h à 20 h) et samedis (10 h à 13 h)
 📍 Centre multifonctionnel

L'artiste Christine Larouche dévoile sa série de toiles dans son exposition. Il s'agit d'une rencontre. L'artiste cherche à favoriser un dialogue avec le spectateur. Elle espère provoquer des rencontres entre ses toiles et les gens, chaque personne pouvant y retrouver un moment particulier, une expérience humaine, une ambiance visuelle singulière, un instant de rêverie... voire l'envie de s'approprier une œuvre.

VENDREDI 21 MARS

Jazz & Strings

🕒 20 h | 📍 Centre multifonctionnel | 💡 Billet requis (17 \$)

Dans la série Jazz & Strings, les Chambristes du Grand Montréal vous transporteront dans l'univers du jazz de Duke Ellington, Alice Coltrane, George Gershwin et Johnny Mandel, pour offrir un mélange sublime qui marie le quatuor à cordes à une section rythmique et des solistes invités, virtuoses du jazz montréalais.



Bon à savoir!



Semaine de relâche

Pour la semaine de relâche, qui se déroule du **3 au 7 mars**, nous offrirons des plages horaires supplémentaires de patinage et de hockey à l'aréna, un bain libre animé à la piscine intérieure et des activités spéciales à la bibliothèque.

L'horaire complet sera disponible au saint-lambert.ca/relache.

Camps de jour

Dans la semaine du **10 mars**, le programme complet des camps de jour qui seront offerts cet été sera disponible sur notre site Internet au saint-lambert.ca/publications. Vous y découvrirez le vaste choix d'activités offertes aux jeunes de 5 à 13 ans selon leurs goûts et leurs préférences. Consultez-le rapidement afin de choisir les camps auxquels vous désirez que votre enfant participe.

Ne manquez pas les inscriptions, qui se dérouleront en ligne à travers le module d'inscription aux activités de loisirs, à compter du **samedi 12 avril**, à 9 h.

Requête en ligne

Un nid-de-poule? Un feu de circulation brûlé? Un graffiti? Faites-nous-en part grâce au module de requêtes en ligne accessible sur notre site Internet au saint-lambert.ca/requetes. Une fois dans le module, vous n'avez qu'à sélectionner la nature de votre demande et suivre les étapes à l'écran afin de fournir les informations requises.

Le module de requêtes est la meilleure façon de nous faire part d'un problème. Lorsque vous l'utilisez pour effectuer un signalement, vous obtenez un numéro de suivi qui vous permet de suivre facilement le statut de votre demande et d'obtenir des renseignements sur celle-ci.

Changement aux matières récupérables

Depuis le 1^{er} janvier, ce que vous pouvez mettre dans votre bac bleu de récupération a changé... et c'est beaucoup plus simple pour vous! Trois questions à se poser :

Est-ce un contenant?

Est-ce un emballage?

Est-ce un imprimé?

Si la réponse est oui, alors ça va dans le bac bleu! Même votre petit pot de yogourt? Oui, c'est un contenant. Et votre papier de barre tendre? Encore oui! C'est un emballage. Et si c'est en plastique numéro 6? Ça va dans le bac bleu aussi! En 2025, on ne se casse pas la tête avec la récupération!

Les seules exceptions : les contenants d'aérosol et les emballages de protection en polystyrène. Ils doivent être apportés dans un point de dépôt autorisé.

Pour en savoir plus sur ces changements, visitez le bacimpact.ca.

Bien placer ses bacs

Nous vous rappelons qu'il est important, en hiver (mais aussi en toute saison!), de bien positionner vos bacs de matières résiduelles. Cela facilite non seulement le travail des proposés à la collecte, mais permet aux véhicules de déneigement de circuler plus aisément. Voici quelques conseils pratiques :

- Sortez vos bacs entre 19 h la veille de la collecte et 5 h 30 le matin même. Ramassez-les, si possible, dès que la collecte est terminée.
- Placez votre bac dans votre entrée, et non dans la rue ou sur le trottoir. Les roues et les poignées doivent être orientées vers votre résidence.
- Assurez-vous que le couvercle est bien fermé et que rien n'est déposé par-dessus.
- Laissez un dégagement de 1 m (3 pi) tout autour du bac. Si vous sortez plusieurs bacs en même temps, assurez-vous qu'un dégagement est suffisant entre chaque bac.

Merci de votre collaboration!



SÉCURITÉ DES PISCINES

Fin des droits acquis dès le 30 septembre

Votre piscine a été installée avant le 1^{er} novembre 2010? Sachez que vous avez jusqu'au **30 septembre 2025** pour vous conformer aux normes du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, chap. S-3.1.02, r. 1).

En effet, en 2021, le gouvernement a modifié le règlement afin de le rendre applicable à l'ensemble des piscines du territoire québécois, et ce, peu importe leur année d'installation. Ainsi, les droits acquis dont bénéficiaient les propriétaires d'une piscine installée avant l'entrée en vigueur du règlement en 2010 ne s'appliquent plus et ces derniers doivent désormais se conformer aux dispositions du règlement.

Si vous êtes concernés par ce changement, nous vous invitons à visiter le saint-lambert.ca/securite-piscines. Les documents qui s'y trouvent vous renseigneront sur les différentes normes applicables à votre installation. Si vous devez procéder à l'installation d'une enceinte, notez que vous aurez besoin d'un certificat d'autorisation.

En cas de doute, vous pouvez communiquer avec notre équipe de l'urbanisme au 450 672-4444 ou à urbanisme@saint-lambert.ca pour vérifier la conformité de votre piscine et pour connaître les démarches afin d'y remédier.



TRAVAUX RÉSIDENTIELS

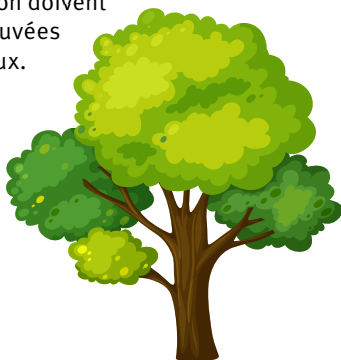
Protéger ses arbres, c'est essentiel!

Lors de la réalisation de travaux d'aménagement ou de construction, le va-et-vient de la machinerie, l'entreposage de matériaux et l'excavation peuvent causer d'importants dommages aux arbres. Que l'arbre soit privé ou public, il doit être protégé durant les travaux.

Quelques consignes à respecter:

- Il est interdit en tout temps d'abattre un arbre public.
- Pour les arbres privés, il est interdit d'abattre un arbre feuillu de plus de 10 cm de diamètre (mesuré à 30 cm du sol) ou un conifère de plus de 2 m de haut sans avoir obtenu de permis.
- Une clôture d'au moins 1,5 m de haut doit être installée autour de l'arbre afin de le protéger.
- Si le périmètre de protection ne peut pas être respecté, des mesures d'atténuation doivent être présentées et approuvées avant le début des travaux.

Pour en savoir plus sur les différentes modalités à respecter, consultez le saint-lambert.ca/arbres.



Suivez-nous sur Instagram!

Découvrez ou redécouvrez votre ville, ses activités et ses services en vous abonnant à notre page Instagram au [@villesaintlambert](https://www.instagram.com/villesaintlambert). Grâce à des photos et à des vidéos, nous vous y présentons, sous un autre angle, des nouvelles et des événements à ne pas manquer. N'hésitez pas à partager avec nous vos clichés instagrammables de notre belle ville en utilisant le #saintlambert.



DISTRIBUTION D'ARBRES ET ACHAT D'UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU

Un arbre gratuit, ça vous dit?

En prévision du printemps, pourquoi ne pas réfléchir à vos activités de jardinage et à l'embellissement de votre terrain? Que vous souhaitiez remplacer un arbre qui a dû être abattu ou simplement ajouter un peu de cachet à votre terrain, nous procèderons cette année à la distribution GRATUITE de 300 arbres.

Différentes essences d'arbres et d'arbustes seront offertes. Il sera également possible de se procurer des barils récupérateurs d'eau de pluie au coût de 40 \$. Ceux-ci faciliteront sans aucun doute votre jardinage cet été.

Si vous désirez obtenir un arbre ou un baril, vous devrez le commander en ligne à compter du **mercredi 26 mars**, à 13 h, sur le module d'inscription des activités de loisirs (carte citoyen requise). Premier arrivé, premier servi! Limite de deux arbres par adresse.

Vous pourrez récupérer vos articles le **samedi 3 mai**, de 9 h à midi, dans le stationnement du parc de la Voie maritime. Des poches de terre et des copeaux de bois en vrac seront disponibles sur place pour la plantation des arbres.

Surveillez le saint-lambert.ca pour tous les détails.

Some news about your city

Dear fellow citizens,

We're already halfway through winter! I'd like to share a few updates about our beautiful city:

Revised property assessment and taxation

Many citizens have expressed their dissatisfaction with the significant increase in our city's property values under the new 2025-2027 assessment roll. It should be remembered that it is the city-centre of Longueuil that has jurisdiction over property assessment in the five linked cities of the agglomeration. Saint-Lambert has no such authority, nor do Brossard, Saint-Bruno or Boucherville.

If you have questions about your property's assessment, disagree with it or have detected an error, you can contact the Longueuil Evaluation Department at 450-463-7177. A representative of the department will be able to provide you with information about your file. If you wish to contest your new assessment, you will have until **Wednesday, April 30, 2025** to do so.

I'd still like to point out that, despite this 30% average increase for Saint-Lambert properties, the tax increase for 2025 for the average home in our city (valued at approximately \$1 million) is only 2%.

Our contribution to the Agglomération de Longueuil

As we've mentioned on several occasions, approximately half of the taxes you pay to our city each year are transferred to Longueuil. This will represent \$30 million in 2025. However, the services that Saint-Lambert receives from the agglomeration in return for this amount are not worth this sum, which creates an inequity. What's more, this inequity continues to grow.

Since 2007, our city's successive mayors have tried, each in their own way, to correct this tax injustice. Over the past three years, I myself have tried to work in a spirit of cooperation with Longueuil to bring about changes to the co-payment formula for residual materials and mixed expenses. Nothing has worked. Longueuil shows no openness.

Despite this, we can't give up. The five cities in the agglomeration have evolved over the past 18 years, and ours is now

unique: we're the only one with no industrial activities left (a proportion of only 0.17% of our tax base!), while the other four cities have huge industrial parks that bring in a lot of tax money. As for police services, our city is nowhere near the serious crime and homelessness problems experienced by Longueuil. Our city is also the only one without any agricultural zones or humid areas. Yet our share of the agglomeration's budget includes millions of dollars spent on these issues. To add to this, our city is landlocked and has no development potential, while the other cities have plenty of land to develop.

This is real discrimination, and we must continue to speak out against this senseless tax system in 2025.

Snow removal

Every winter, snow removal operations are a source of concern and dissatisfaction for some residents. I can assure you that our teams do everything in their power to clear our streets and sidewalks of snow as quickly as possible. We have expressly requested that, from now on, our electronic communication channels be used to give advance notice not only for snow removal operations affecting entire city, but also for more localized operations affecting just a few streets at a time. Thank you in advance for being on the lookout to avoid tickets.

Winter activities and buying local

I'd like to invite you to Winter Fun, a day of outdoor activities organized by our Culture and Recreation Department. Every time, it's a great success! This year's event will take place on **Saturday, February 15** at the Saint-Lambert Golf Club.

Then, on **Saturday, February 22**, the Farmers' Market will gather its producers at the multi-purpose centre, from 9:30 a.m. to 1:30 p.m.

Let me reiterate the importance of buying local for the vitality of our downtown: our merchants need us, and we must encourage them!

I look forward to seeing you,

Your Mayor,
Pascale Mongrain

SWIMMING POOL SAFETY

End of acquired rights as of September 30, 2025

Was your pool installed before November 1, 2010? If so, you have until **September 30, 2025** to comply with the standards set forth in the *Residential Swimming Pool Safety Regulation* (CQLR c S-3.1.02, r 1).

In 2021, the government amended the by-law to make it applicable to all pools in Quebec, regardless of the year in which they were installed. As a result, the acquired rights enjoyed by owners of pools installed before the regulation came into force in 2010 no longer apply, and they must now comply with the standards of the by-law.

If you are affected by this change, we invite you to visit saint-lambert.ca/en/safety-pools. The documents you'll find there will inform you about the various standards applicable to your installation. If you need to install an enclosure, you'll need a certificate of authorization.

If you have any doubts, please contact our urban planning team at 450-672-4444 or urbanisme@saint-lambert.ca to verify the conformity of your pool and to find out how to remedy the situation.



PESTICIDES

Tighter by-law to eliminate them

On January 1, a new by-law on the use of pesticides came into effect in Saint-Lambert. The new by-law, adopted by the municipal council, bans all forms of pesticides on our territory.

The ban, which mainly applied to synthetic pesticides, has now been extended to biopesticides and low-impact pesticides. Since January 1, these types of pesticides can only be used in the case of infestation, and only after obtaining an application certificate.

With this by-law, the City wishes to have better control over the pesticides used on its territory and avoid their use purely for aesthetic purposes.

If you use a contractor to treat your lawn, make sure he complies with the rules. In particular, they must have a registration certificate from the city. In addition, they must have an application certificate delivered by the City for each use of pesticides.

For more information, visit saint-lambert.ca/en/lawn.



TREE DISTRIBUTION

Interested in a free tree?

Whether you wish to replace a tree that had to be cut down or simply add some cachet to your property, you should take advantage of this year's FREE distribution of around 300 trees. Various trees and shrubs species will be offered. You can also purchase rainwater recovery barrels for just \$40.

If you would like to obtain a tree or barrel, you must order it online starting **Wednesday, March 26**, at 1 p.m. via the recreational activity registration module (citizen's card required). First come, first served! Limit of two trees per address.

You can pick up your orders on **Saturday, May 3**, between 9 a.m. and noon, at the Seaway Park parking lot. Bags of soil and loose wood chips will be available on site for tree planting. Visit saint-lambert.ca for all the details.



DAY CAMPS

A fun summer ahead for your children

As usual, all summer long we will be offering days camps where your children can have lots of fun and enjoy the nice weather.

The complete summer program will be available on our website at saint-lambert.ca/en/publications during the week of **March 10**. In it, you will find a wide range of activities available for children aged 5 to 13, depending on their interests and preferences. Be sure to check it out quickly so you can choose the camps you would like your children to attend.

And remember to register online, via the activities registration module, starting **Saturday, April 12**, at 9 a.m.

The ABCs of a permit application

Are you planning to do any construction or renovation work on your property? Are you planning to install a swimming pool or build a garden shed? To undertake these or similar projects, you need a permit or certificate of authorization.

AVOID PROBLEMS!

Get your permit or certificate of authorization BEFORE:

- starting any work on your property or terrain;
- hiring a contractor or signing a contract;
- order or purchase materials or any installation (to avoid financial loss);
- reserve a date with your supplier.

1 When do I need a permit or certificate?

A building permit is required for any construction, extension or excavation project, as well as for any repair or renovation work affecting the building's façade or structure. A building permit is also required for all other types of interior and exterior work costing more than \$10,000. Plumbing, ventilation (mechanical) and electrical work requires a permit at all times, regardless of the amount involved.

In addition to a building permit, you will need a certificate of authorization for a number of exterior works or works affecting your property, such as parking lot repairs, the installation of an in-ground pool, an above-ground pool or a spa of more than 2,000 liters; the installation of a fence or pool enclosure; the construction of a garage or carport; tree felling; and so on.

Before undertaking any work, visit our website to check whether you need a permit or certificate: saint-lambert.ca/en/urbanisme.



2 How can I prepare my application to reduce processing times?

Good preparation is the key to getting your permit delivered on time. To reduce processing times, it's important to:

- fill out the specific form for your application, available on our website at saint-lambert.ca/en/urbanisme;
- provide all the information requested to enable the inspector to verify that the project complies with the prescribed standards. The simple omission of a required document, or even the absence of a signature, forces the person examining your application to multiply the number of questions and “ping-pong” exchanges with you (e-mails, messages, return calls);
- provide a letter of authorization from the syndicate or the proprietor;
- sign the form to make the request official;
- ask all your questions to the Urban Planning, Permits and Inspection Department staff rather than sending an incomplete application.

3 How long does it take to process an application?

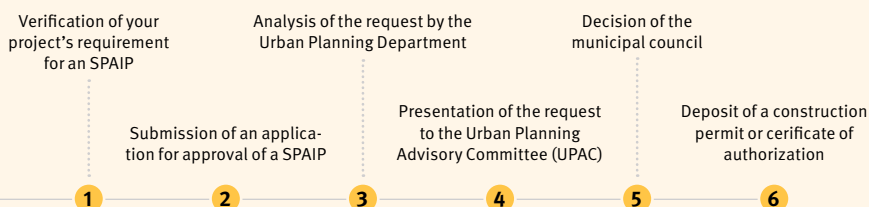
The time required to obtain a permit or certificate varies according to the nature of the project, the completeness of the application and the busy season. It can vary from 60 days for standard requests to more than 10 weeks for more complex requests (SPAIP, minor derogation, demolition, etc.).

4 What does a SPAIP entail?

Before a permit application can be submitted, a project to modify a front façade or an exterior modification visible from a street must first undergo an evaluation and approval process as part of a **site planning and architectural integration program (SPAIP)**. SPAIPs ensure that projects do not upset the urban balance and are harmoniously integrated into the existing built environment.

This type of project requires additional steps to obtain building permits, which must be taken into account in planning the work and in the application process.

STEPS TO OBTAIN A SPAIP



Still have questions?

Don't hesitate to contact the Urban Planning, Permits and Inspection Department at 450-672-4444 or by e-mail at urbanisme@saint-lambert.ca.

PLAISIRS D'HIVER

À SAINT-LAMBERT

Samedi 15 février, de 11 h à 15 h
Golf Saint-Lambert
(325, rue du Golf)

Venez célébrer avec nous les plaisirs de l'hiver lors de cette journée de sport et d'activités en plein air. Hot-dogs (\$), tire d'érable (\$), café et chocolat chaud seront également disponibles. Apportez vos tasses!

Tous les détails : saint-lambert.ca/fr/plaisirs-hiver



Cabane du village

Venez vous sucrer le bec en dégustant de la tire d'érable (\$) tout en vous plongeant dans l'ambiance du temps des sucres avec musique et animation sur place!



Café et chocolat chaud seront également disponibles. Apportez vos tasses!

Samedi 5 avril, de 11 h à 15 h
Parc du Village

Tous les détails :
saint-lambert.ca/fr/cabane-sucres

